

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL
SAVOIE MONT BLANC AU
TITRE DE L'AIDE AUX
ACTIONS CULTURELLES
AUTOUR DE LA LECTURE
PUBLIQUE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

D_2024_0083

Contexte et objectifs du projet

Suite aux délibérations en Conseil communautaire du 27 avril 2016 et l'avis favorable donné par les communes, Annemasse Agglo a pris la compétence additionnelle « Politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques » (arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0071 du 27 septembre 2016).

La mise en réseau s'est concrétisée le 24 juin 2019 suite à la signature d'une charte et d'un règlement intérieur communs lors la mise en œuvre technique.

Objet de la demande de subvention

Dans le cadre de la Convention de projets signée le 3 mai 2023, la présente demande de subvention porte sur une participation financière du Conseil Savoie Mont Blanc, au taux le plus élevé possible, correspondant à « l'aide aux actions culturelles autour de la lecture publique », pour les activités en lien avec le 5ème anniversaire du réseau Intermède et la thématique du sport.

La demande de subvention

Le montant estimé des dépenses prévues s'élève à 8 868 € HT. Le montant de la dépense subventionnable est de 7 094 € HT et la subvention sollicitée est de 2 128 € (basée sur un taux d'intervention de 30%).

Plan de financement prévisionnel (coûts € HT)

Dépenses pour les actions faisant l'objet de la demande	
Spectacle AKUTUK ORIGINS	2 900€ HT
Exposition 'JO des animaux'	2 120 € HT
Création graphique des outils de communication	1 800 € HT
Impressions	1 572 € HT
Supports publicitaires/lots	476€ HT
TOTAL	8 868 € HT

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

27 MARS 2024

ID : 074-200011773-20240322-D_2024_0083-AU

		Recettes
Subvention CSMB		2 128 € HT
Annemasse Agglo		6 740 € HT
TOTAL		8 868 € HT

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Savoie Mont Blanc ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant à ces sollicitations de subventions.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 27/03/2024

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.